Étude de cas 8

Dresser un inventaire avec le concours de la communauté dans un cadre institutionnel et législatif bien développé au Brésil[[1]](#footnote-1)

#### Un cadre d’action

Le Brésil a ratifié la Convention du patrimoine culturel immatériel en mars 2006. Cependant, ses politiques patrimoniales remontent aux années 1930. À l’origine, elles étaient concentrées sur le patrimoine matériel associé à son histoire de colonisation portugaise. Dans les années 1970, les inventaires et les activités de documentation menées à bien par un vaste panel d’organisations et d’experts ont mis en exergue les éléments du patrimoine culturel immatériel d’une multitude de groupes différents vivant au Brésil. L’importance de ce patrimoine a été reconnue par l’État brésilien dès 1958 à travers la création de la Campagne pour la sauvegarde du folklore brésilien, en liaison avec le Ministère de l’Éducation et de la Culture. Cette reconnaissance a été officialisée en 1976 avec la création de l’Institut national du Folklore. La Constitution de 1988 indique que le patrimoine culturel brésilien comprend à la fois le patrimoine matériel et immatériel, de même que les activités créatives, les pratiques et les modes de vie de tous les groupes qui forment la société brésilienne.

Il n’y avait à ce stade aucune législation spécifique sur la sauvegarde du PCI. En 1997, un séminaire international sur le « Patrimoine culturel immatériel : stratégies et formes de protection » a recommandé que le Brésil instaure une législation relative au PCI et dresse un inventaire du PCI au niveau national. En août 2000, des décrets présidentiels ont établi le Registre des ressources culturelles immatérielles et le Programme national pour le patrimoine culturel immatériel. À cette époque, l’Institut national du Patrimoine historique et artistique (IPHAN) a mis au point une méthodologie d’inventaire pour l’identification du patrimoine culturel immatériel destinée à utiliser la sauvegarde en dressant l’Inventaire national des références culturelles. L’IPHAN, qui avait déjà inventorié et conservé des lieux et des objets patrimoniaux, a été chargé de superviser et coordonner les activités nationales de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

#### Inventaire à plusieurs niveaux

L’inventaire du PCI au Brésil s’effectue à trois niveaux, les niveaux inférieurs venant alimenter ceux du dessus. Il y a une pléthore d’inventaires, tant au niveau local qu’au niveau des États (la Fédération brésilienne compte vingt-sept États) ; à l’échelon national il y a un Inventaire national restreint et un Registre beaucoup plus restreint. L’IPHAN joue le rôle principal dans la plupart des processus engagés.

Ces systèmes ont été élaborés bien avant l’entrée en vigueur de la Convention du patrimoine culturel immatériel en 2003 ; néanmoins, le consensus qui était en train de se former à l’époque, à Paris, a été pris en compte. C’est pourquoi les travaux d’inventaire au Brésil ont comme objectif primordial l’analyse de la viabilité des éléments du PCI concerné et – partout où cela est nécessaire et faisable – l’application de mesures pour leur sauvegarde. La sauvegarde du PCI entend contribuer à l’insertion sociale et à l’amélioration des conditions de vie des détenteurs de la tradition. Le système brésilien se conforme à la définition du PCI telle qu’elle figure dans la Convention du patrimoine culturel immatériel et attache une attention particulière aux questions qui portent, par exemple, sur l’engagement et le consentement des communautés concernées.

#### IPHAN

L’IPHAN qui a des bureaux à travers tout le Brésil, a son siège dans la capitale, Brasilia, et ses archives principales à Rio de Janeiro. Entre 2000 et 2004, l’IPHAN a mis au point et testé des méthodologies pour l’Inventaire national et a préparé deux entrées probatoires pour le Registre. L’IPHAN forme des experts locaux qui sont désignés par l’intermédiaire des universités et autres réseaux de recherche afin d’effectuer le travail sur le terrain avec les communautés de détenteurs de la tradition.

Fin 2003 le Centre national de Folklore et de la Culture populaire (CNFCP, anciennement Institut national du Folklore), agence gouvernementale dotée de vastes collections et d’un énorme site Web, a été intégré à l’IPHAN. En 2004 un Département du Patrimoine culturel immatériel (DPI) a été créé à l’IPHAN. En mai 2009 le DPI a été divisé en deux unités, l’une pour l’identification et l’enregistrement, l’autre pour la sauvegarde.

#### Inventaire national

Un objectif majeur de l’Inventaire national est de produire des connaissances pour étayer les politiques de sauvegarde. C’est un outil important pour la préservation de la diversité ethnique et culturelle du pays grâce à l’identification et la documentation des ressources culturelles et la diffusion de l’information à leur sujet. La production des entrées d’inventaire et la documentation pour l’Inventaire national, ainsi que l’élaboration de plans de sauvegarde, sont soit directement réalisées par l’IPHAN (à travers son DPI), soit externalisées par des appels d’offres publics, en utilisant les ressources budgétaires du Fonds national culturel.

Le processus d’inventaire est coordonné à l’échelle nationale par le DPI et exécuté en majeure partie par les bureaux régionaux de l’IPHAN, les instituts de conservation de l’État, les ONG et autres instances privées. Il commence par le recueil préliminaire d’informations (enquête), se poursuit avec l’identification et la documentation et se termine avec l’interprétation. Les officiers supérieurs de l’État sont responsables de la coordination, la planification, la gestion et la mise en œuvre des activités relatives au PCI au niveau de l’État, ainsi que du contrôle technique et administratif des bureaux hors siège. Tout comme le processus d’inventaire, ces autres activités relatives au PCI sont coordonnées au niveau national par l’IPHAN.

L’Inventaire national regroupe les informations sur les éléments du PCI et autres formes de patrimoine culturel (‘références culturelles’) dans les communautés locales. L’accent est mis en particulier sur le patrimoine culturel en péril. Les inventaires dressés par l’IPHAN ou avec son soutien font ressortir les éléments du PCI des peuples autochtones et afro-brésiliens, tout en tenant compte également du PCI des citoyens d’ascendance européenne et des populations vivant dans des milieux urbains multiculturels. Le PCI des groupes d’immigrés et d’expatriés est dûment pris en compte. Les activités d’inventaire brésiliennes s’étendent à la coopération avec les pays voisins où les éléments sont qualifiés de multinationaux. Le Brésil a collaboré avec la Colombie, par exemple, à l’inventaire du PCI d’une communauté autochtone implantée de part et d’autre de leur frontière commune. Le Brésil est aussi à la tête d’un projet régional d’inventaire visant les communautés Guarani M’Byá, avec l’appui et sous la supervision du Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l’Amérique latine (CRESPIAL) et avec l’aide de l’Argentine, de l’État plurinational de Bolivie, du Paraguay et de l’Uruguay.

L’Inventaire national organise les entrées en cinq catégories : « Célébrations », « Formes d’expression », « Artisanat et Savoirs traditionnels », « Lieux » (lieux où l’on trouve des pratiques sociales ancrées dans la vie quotidienne des communautés) et « Bâtiments » (bâtiments qui n’ont pas une valeur architecturale ou artistique exceptionnelle, mais qui sont importants en tant que ressources culturelles pour les communautés). Les entrées mêmes de l’Inventaire contiennent, selon les cas, des vidéos, des documents et du matériel sonore. Les informations peuvent être présentées de façon souple, soit centrées sur des petites surfaces ou sur de plus grands ensembles comme des quartiers, des sites urbains, des régions contiguës et des parcs nationaux protégés où vivent encore quelques communautés.

Pour plus d’informations :

Jusqu’ici environ un millier d’éléments du PCI ont été (ou sont en train d’être) répertoriés dans l’Inventaire national. La base de données en ligne de l’IPHAN procure des informations détaillées sur la méthodologie utilisée pour cette compilation :
[www.iphan.gov.br](http://www.iphan.gov.br/)

#### Registre des biens culturels immatériels

D’un côté, le processus d’inventaire national a pour but l’identification et la documentation du PCI brésilien en général, de l’autre le Registre des biens culturels immatériels offre un mécanisme d’enregistrement légal fondé sur une documentation plus fouillée d’une sélection d’éléments du PCI. Tout élément du PCI inscrit sur le Registre est dûment authentifié en tant que Patrimoine culturel brésilien, ce qui oblige le Gouvernement fédéral à élaborer et financer un plan de sauvegarde de cet élément. Entre 2002 et fin 2010, vingt-deux éléments ont été classés au Registre.

Pour plus d’informations :

Le site Web qui présente ces « *Bens culturais registrados »* est le suivant :
http://www.iphan.gov.br/bcrE/pages/indexE.jsf (en portugais)

Le Registre et l’Inventaire national suivent des procédures analogues pour documenter les éléments du PCI. Toutes les candidatures que soumet le Brésil pour inscription sur les Listes de la Convention sont reconnues à l’échelle nationale comme parties intégrantes du patrimoine culturel brésilien.

Les éléments du PCI qui sont dans le Registre sont documentés et médiatisés de telle sorte que les droits collectifs et individuels liés à ce patrimoine soient pris en compte. Les communautés concernées, qui doivent donner leur consentement explicite à la préparation d’une entrée sur le Registre (et elles ne le donnent pas toujours) peuvent recevoir une aide à la sauvegarde de ce PCI.

Le Programme national du patrimoine culturel immatériel a déjà établi des plans de sauvegarde pour plus de la moitié des éléments classés au Registre, notamment :

* L’art du kusiwa, peinture corporelle et art graphique des Wajãpi ;
* La samba de Roda DO Recôncavo de Bahia ; et
* La production de la viola-de-cocho.

Compte tenu du caractère dynamique du PCI, le Registre nécessite d’être révisé au moins une fois tous les dix ans. Un groupe d’experts du Conseil du patrimoine culturel brésilien et de techniciens chargés de la coordination du Registre détachés du Département du Patrimoine culturel immatériel à l’IPHAN sont en train d’établir des critères pour les deux premières révisions. Les éléments à passer en revue sont l’art du kusiwa, peinture corporelle et art graphique des Wajãpi et la Fabrication artisanale des pots en terre des femmes de Goiabeiras, qui sont respectivement classés au patrimoine culturel brésilien depuis 2002 et 2001.

#### Participation des communautés

Les processus d’inventaire se déroulent en concertation avec les communautés et les groupes concernés. Ces populations s’engagent dès le départ dans le processus, fixent les priorités avec les autorités chargées de l’inventaire et ont accès à toutes les informations collectées sur leur PCI. Elles participent toujours à l’identification et à l’inventaire de leur PCI, mais elles peuvent aussi être responsables de la compilation de l’inventaire lui-même. Le processus d’inventaire aide tous les acteurs de la société impliqués dans ce projet à améliorer leur compréhension des problèmes et des tâches que chacun doit accomplir pour la sauvegarde du patrimoine.

Le consentement préalable et éclairé est obtenu auprès des communautés concernées pour les activités d’identification, d’enregistrement et de sauvegarde, à l’aide du « Formulaire de déclaration d’acceptation du lancement du programme d’inventaire ».

Les mesures de sauvegarde ont pour but de servir les intérêts des communautés et des groupes engagés. Des publications sont, par exemple, largement diffusées aux communautés ainsi qu’aux établissements d’enseignement et aux instituts de recherche mobilisés et sont mises en vente à prix coûtant. Les communautés autochtones ont des droits spécifiques en vertu de la Constitution de 1988 et d’autres législations, ce qui veut dire que la documentation de leur PCI est non seulement réglementée par la législation sur le droit d’auteur, mais encore par la Fondation nationale indienne (FUNAI).

Les groupes et les communautés concernés ont libre accès à l’information produite au cours du processus d’inventaire. La base de données d’inventaire du PCI de l’IPHAN sera bientôt mise en ligne. Ce système sera l’instrument principal de diffusion des informations collectées par l’IPHAN et les agences collaborant au projet. Afin de protéger les droits de propriété intellectuelle des communautés concernées, mais aussi de respecter leurs restrictions concernant l’accès à certaines données, l’accès du public à cette base de données sera réglementé. Le Registre et l’Inventaire national ne donnent aux communautés concernées aucun nouveau droit de propriété intellectuelle sur leur PCI (pas plus que l’inscription sur les Listes de la Convention), mais « les documents qui s’ensuivent peuvent servir de preuve du droit à revendiquer » de tels droits dans d’autres contextes[[2]](#footnote-2).

Pour plus d’informations :

* Londres Fonseca, MC. 2006. « Sauvegarde du PCI au Brésil : le Registre, forme de sauvegarde appropriée ». Conférence internationale sur la Sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel : Vers une approche intégrée (Nara, Japon, 20-23 octobre 2004), UNESCO ;
* « Le Registre du Patrimoine culturel immatériel : l’expérience brésilienne ». 2004. *Museum International*, Vol. 56, No. 221-222, pages 166-173 :

http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001358/135852e.pdf (en anglais);

* www.iphan.gov.br (en portugais) ;
* OMPI (Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle), *Documenting and Disseminating Traditional Knowledge and Cultural Expressions in Brazil*, Vol. I, Survey: http://www.wipo.int/export/sites/www/tk/en/resources/pdf/arantes\_report\_vol1.pdf (en anglais).
1. . Nous remercions tout particulièrement Marcia Sant’Anna et Ana Gita de Oliveira de l’IPHAN d’avoir apporté leur contribution à la réalisation de cette Étude de cas. [↑](#footnote-ref-1)
2. . Londres Fonseca, op. cit, p. 186. [↑](#footnote-ref-2)